



2023
–
2038

L'essentiel de la charte

Parc naturel régional de Chartreuse



Parc
naturel
régional
de Chartreuse



SOMMAIRE

• LE PARC

- > Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ? p:3
- > Quel est le périmètre du Parc de Chartreuse ? p:4
- > Quelle est la gouvernance du Parc de Chartreuse ? p:4
- > Un projet partagé p:5
- > Un nouveau projet pour le Parc de Chartreuse p:5

• LA CHARTE 2023-2038 :



Axe 1 > p:6
Chartreuse multifacette



Axe 2 > p:9
Chartreuse en harmonie



Axe 3 > p:12
Chartreuse en transitions

Un Parc, c'est quoi ?

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire habité, reconnu pour la richesse de son patrimoine naturel comme culturel, mais à l'équilibre fragile. Il porte un projet commun de développement fondé sur la préservation et la valorisation de son patrimoine.

Un PNR est classé, par décret du Premier Ministre, pour une durée de 15 ans au terme desquelles il doit être renouvelé.

La France compte 58 Parcs naturels régionaux représentant plus de 4 700 communes, 4.4 millions d'habitants et 16,5% du territoire français.

Une Charte, c'est quoi ?

La Charte est le document qui décrit le **projet de protection et de développement durable** du territoire concerné par le label Parc naturel régional. C'est une feuille de route approuvée et coconstruite avec l'ensemble des collectivités publiques (communes, intercommunalités, Départements, Région), les partenaires, le tissu associatif et socioprofessionnel, ainsi que les habitants, afin que le projet soit partagé par le plus grand nombre et colle au plus près des besoins locaux.

Un Parc met-il «sous cloche» son territoire ?

Un PNR est un territoire habité, donc totalement accessible, dans le respect de la propriété privée. Il relève du droit commun, comme partout ailleurs. N'ayant pas de pouvoirs réglementaires spécifiques, il veille cependant à l'application exemplaire des réglementations existantes sur son territoire, notamment en matière environnementale ou paysagère.

Néanmoins, certains sites de son territoire (Réserves naturelles...) peuvent être soumis à des conditions d'accès réglementées par l'État ou les collectivités. De la même façon, certaines pratiques (circulation des véhicules tout terrain, survol, escalade, publicité...) peuvent être réglementées ou interdites par arrêtés municipaux, en application de la Charte du Parc.

Mais un PNR est avant tout un territoire vivant où la présence humaine est visible et souhaitée, où elle contribue à la préservation du patrimoine et à la qualité des paysages.

Un PNR résulte bien de l'engagement volontaire des acteurs locaux... et en aucun cas d'une « mise sous cloche » décidée par ailleurs.



Quel est le périmètre du Parc de Chartreuse ?

A l'occasion de la révision de sa Charte, **le périmètre du PNR de Chartreuse a été étendu à 15 nouvelles communes**, regroupant ainsi 72 communes : 42 communes en Isère et 30 en Savoie.

Cette extension repousse un peu plus au Nord les limites du PNR, qui intègrent désormais le Lac d'Aiguebelette - par ailleurs Réserve naturelle régionale - et une partie du chaînon de l'Épine.

Quelle gouvernance pour le Parc de Chartreuse ?

Les instances décisionnelles du PNR sont représentatives des signataires de la Charte. Elles se composent ainsi :

- Un **comité syndical** composé de représentants du Conseil régional, des Conseils départementaux, des Communes et des intercommunalités, des villes-portes, qui prend en charge l'ensemble des décisions relevant de l'activité du Syndicat mixte ;
- Un **bureau syndical** composé du Président, des Vice-présidents et d'élus du Comité syndical, qui agit par délégation de ce dernier.

Ces instances décisionnelles sont complétées par des instances de concertation ou de consultation :

- Un **conseil scientifique** et de prospective pluridisciplinaire composé de chercheurs et d'experts qui conseillent les instances décisionnelles dans la mise en œuvre de la Charte ;
- Une **plateforme environnement**, composée d'associations environnementales, qui conseille les instances décisionnelles dans la mise en œuvre de la Charte, ainsi que des porteurs de projets ;
- Un **comité des territoires**, composé de toutes les intercommunalités du PNR, il est chargé du suivi des engagements des intercommunalités et d'assurer une meilleure articulation et cohérence entre la Charte, l'action communautaire et l'action menée par les communes ;
- Des **commissions thématiques ou ad hoc**, regroupant élus, socioprofessionnels et associations ; elles proposent des orientations ou des actions aux instances décisionnelles.





Un projet partagé

La révision de la Charte du PNR de Chartreuse a été conçue dès le début de manière participative. Différents temps de présentation, échanges et partages, mobilisant les acteurs du territoire - élus, acteurs associatifs, représentants des entreprises, habitants... - ont rythmé la démarche.

Ces rencontres ont permis l'expression de tous les participants et ont été l'occasion de recueillir une importante matière qui a constitué le socle à partir duquel le projet a été construit.

NOUVELLE CHARTE

Un nouveau projet pour le Parc de chartreuse

De la concertation, des réflexions conduites avec les collectivités et les élus... un nouveau projet pour l'avenir de la Chartreuse a émergé.

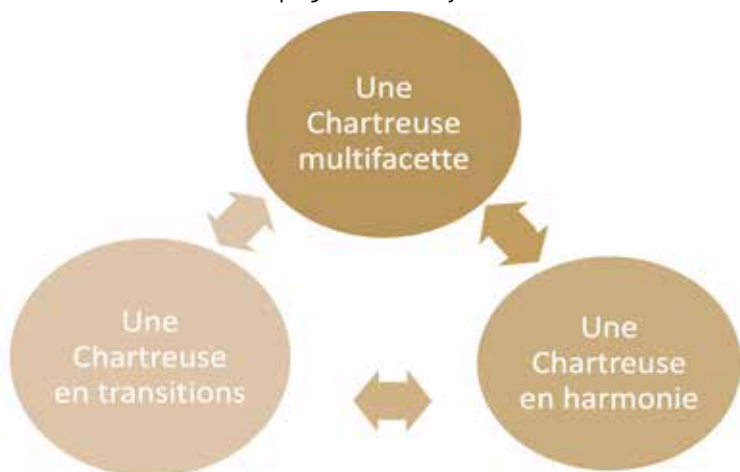
Ce projet est structuré en 3 axes :

L'axe 1 « Une Chartreuse MULTIFACETTE » s'appuie sur les caractéristiques, les éléments constitutifs et les patrimoines du territoire, avec l'objectif de les préserver et de les valoriser.

L'axe 2 « Une Chartreuse en HARMONIE » articule ces patrimoines avec les activités humaines, en montre les interactions et les tendances d'évolution, dans une recherche d'équilibre et de conciliation afin de préserver les ressources locales et d'offrir durablement un environnement préservé à ses habitants.

L'axe 3 « Une Chartreuse en TRANSITIONS » projette le territoire dans la multitude des changements tant climatiques que sociétaux, avec le but d'en accompagner ou de dynamiser les adaptations et les mutations.

Ces trois axes en interaction sont complémentaires et non hiérarchisés entre eux. Ils apportent une réponse transversale et cohérente aux grands objectifs formulés lors de la concertation. Ils traduisent l'ambition retenue par les élus et les acteurs locaux pour l'avenir de la Chartreuse.



ÊTRE MULTIFACETTE,
C'EST RICHE
COMME UNE ÉMERAUDE !!



Axe 1

Une Chartreuse multifacette

UN TERRITOIRE PRÉALPIN QUI CULTIVE
SES SINGULARITÉS

Stendhal comparait la Chartreuse à une émeraude, une pierre précieuse naturelle dont les facettes, façonnées par l'homme, démultiplient l'éclat. Deux siècles après l'écrivain, nous ne saurions mieux décrire le territoire dont la variété des paysages et des milieux naturels représente autant de ressources que d'atouts.

Notre ambition en quelques mots

Ce premier axe répond à l'objectif de préserver et valoriser les atouts, les qualités, les spécificités, les identités du territoire.

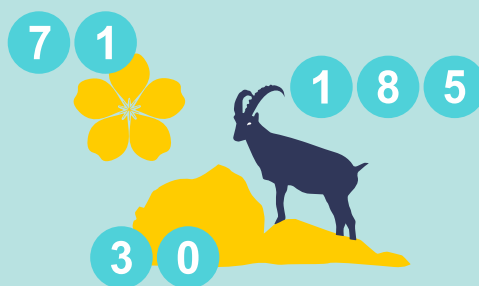
Cela se traduit par la conservation d'une qualité de vie et du cadre de vie, la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels, la préservation des paysages et de leur ouverture liée au maintien des activités agricoles et forestières.

Il s'agit également de faire de nos patrimoines des atouts économiques et de valoriser les ressources locales : agriculture, forêt/bois, patrimoine bâti, géopatrimoines...

Notre ambition en quelques chiffres



Renforcer la protection réglementaire des sites paysagers remarquables en augmentant d'au moins 25% la surface protégée



Maintenir le nombre d'espèces prioritaires présent sur le territoire : faunistiques (185) ou floristiques (71) et d'habitats (30)



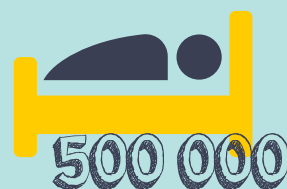
Augmenter de 30 hectares, la surface d'entité écologique remarquable nouvellement gérée



Conserver les 908* emplois agricoles




Augmenter la part de la surface de forêt en AOC Bois de Chartreuse de 60%



Accroître le nombre de nuits marchandes à 500 000

*exprimé en ETP (équivalent temps plein)

Concrètement la charte du Parc de Chartreuse prévoit de :



Préserver une mosaïque de paysages vivants

L'ambition est de maintenir les spécificités paysagères de Chartreuse et des grands ensembles paysagers qui la composent.

Il s'agit notamment de :

- maintenir la mosaïque paysagère résultant de l'activité agricole et de la gestion forestière,
- protéger les paysages remarquables sous pression de la fréquentation, des projets d'équipements ou d'infrastructures ou encore de la publicité.


Valoriser durablement les patrimoines et les ressources



En poursuivant l'acquisition de connaissance sur la richesse patrimoniale de Chartreuse, exceptionnelle et à l'origine de sa labellisation en Parc naturel régional, l'ambition est de faire du patrimoine culturel et géologique un vecteur d'identité pour les habitants et résidents, ainsi qu'un ressort du développement socio-économique de la Chartreuse.

Il s'agit notamment de :

- valoriser les savoir-faire locaux, les géopatrimoines et le patrimoine archéologique,
- développer le tourisme culturel patrimonial et géologique.



Préserver et renforcer la biodiversité sur le territoire

Dans le contexte d'érosion de la biodiversité relative au niveau national ou mondial, l'ambition de la Charte est de maintenir la biodiversité observée sur le territoire, et de s'assurer d'un bon état des milieux humides et aquatiques.

Il s'agit notamment de :

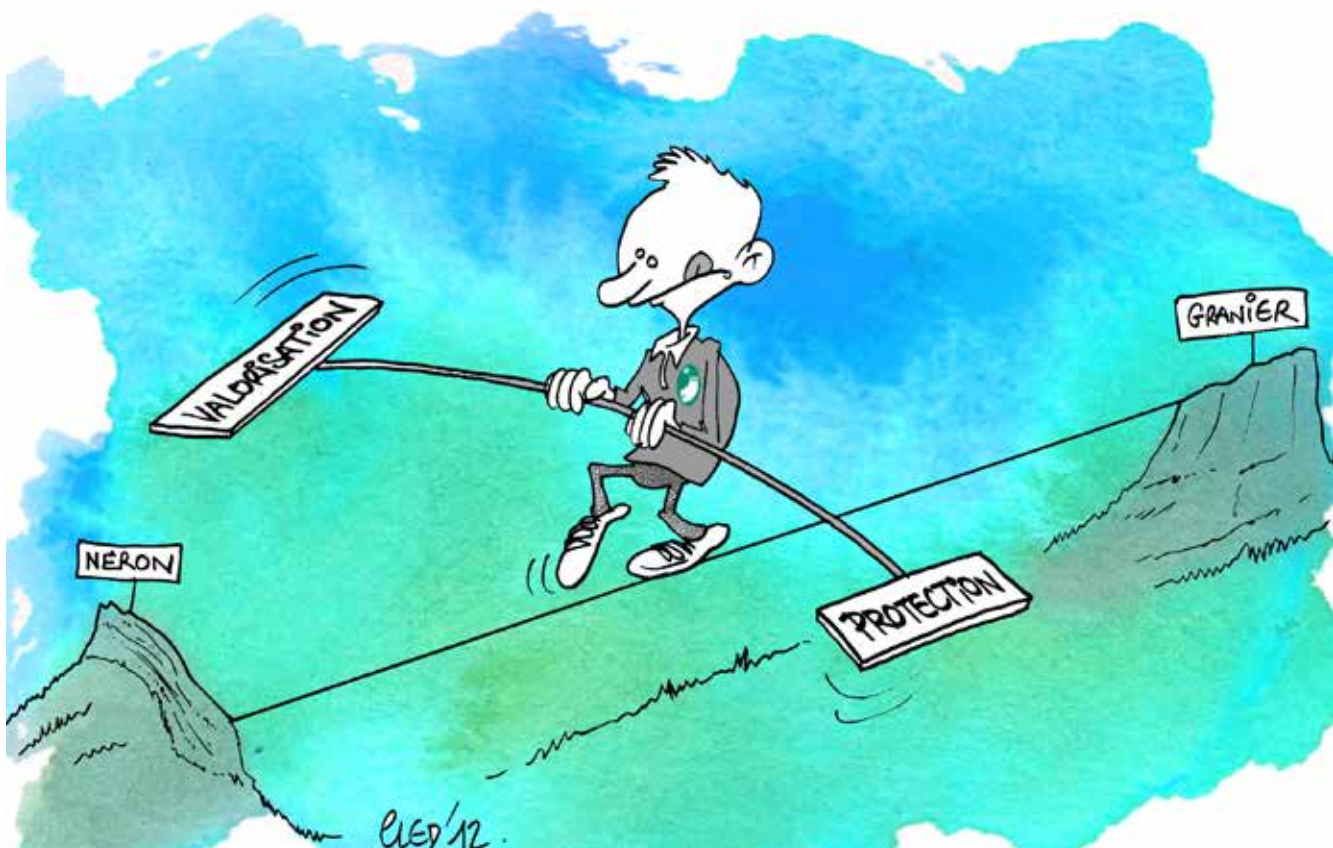
- mener des actions de préservation des espèces ou des milieux,
- lutter contre les espèces exotiques envahissantes,
- préserver les milieux aquatiques et humides.

Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

L'ambition est d'accroître la valeur ajoutée des activités économiques, particulièrement les filières économiques traditionnelles (le tourisme, l'agriculture et la forêt) puisqu'elles sont fortement ancrées au territoire et à ses ressources.

Il s'agit notamment de :

- maintenir l'outil de production forestière et sa capacité à valoriser le bois localement,
- poursuivre le déploiement d'une destination touristique « Chartreuse »,
- maintenir et de faire évoluer les filières agricoles de qualité.



Axe 2

Une Chartreuse en harmonie

UN TERRITOIRE DE SOLIDARITÉS ENTRE L'HOMME ET LA NATURE

Comme un acrobate sur un fil, le Parc a besoin de détermination et d'audace pour avancer sans perdre l'équilibre.

Notre ambition est de faire du Parc un espace où l'Homme prend soin de la nature et la nature prend soin de l'Homme, dans une recherche perpétuelle d'harmonie !

C'est essentiel pour nous aujourd'hui et c'est vital pour les générations futures !

Notre ambition en quelques mots

Ce deuxième axe répond à l'objectif de gérer les pressions, trouver l'équilibre entre valorisation et protection.

Cela se traduit par la volonté affirmée de prendre soin des biens communs. Prendre soin de l'air, de l'eau, de la biodiversité... C'est prendre soin de ses habitants et de leur qualité de vie.

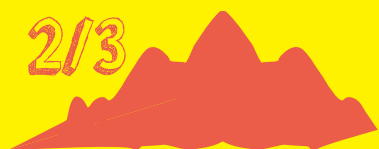
Il s'agit aussi de permettre aux habitants d'avoir accès à une alimentation locale et de qualité.

En outre, et pour favoriser cette symbiose, il est important de maîtriser l'impact des activités humaines sur la nature et de limiter les consommations de ressources.

Enfin, une attention collective sera nécessaire afin que l'urbanisation soit économe en foncier et que la fonctionnalité écologique soit garantie.

Notre ambition en quelques chiffres

2/3



Tendre vers une réduction de deux-tiers du rythme annuel de consommation d'espace à l'horizon 2037



20 032 ha

de zones agricoles préservées dans les documents d'urbanisme



Réhabiliter 40% des friches industrielles ou sites économiques à reconvertir



60% de corridors écologiques inscrit dans des programmes de restauration



1 agriculteur sur 2 vendant au moins un produit en circuit-court



30% des exploitations du territoire du Parc en agriculture biologique

Concrètement la charte du Parc de Chartreuse prévoit de :

Promouvoir un urbanisme économe et des formes architecturales intégrées préservant les ressources et la qualité des paysages

Territoire de montagne attractif, aux portes d'agglomérations, la Chartreuse est particulièrement sensible aux impacts de son urbanisation.

L'ambition est de réduire la consommation foncière, d'améliorer l'intégration architecturale et paysagère des constructions et d'utiliser des ressources locales.

Il s'agit notamment de :

- conserver les silhouettes villageoises et des villages attractifs,
- promouvoir des formes architecturales adaptées au relief et à l'identité locale,
- privilégier le recours aux ressources locales,
- avoir une consommation foncière réfléchie et en limitant l'artificialisation des sols.

Développer une économie verte afin de limiter les pressions sur les ressources

L'ambition est de développer une économie au service du bien-être des populations, de son cadre de vie, de l'équité sociale et sobre en ressources.

Il s'agit notamment de :

- redynamiser les cœurs de bourg et valoriser les services de proximité,
- limiter les déplacements engendrés par l'activité économique,
- déployer des pratiques agricoles et forestières plus respectueuses de la biodiversité,
- encourager l'utilisation de matériaux recyclables et recyclés.

Garantir la fonctionnalité écologique à toutes les échelles du territoire

Dotée d'une très grande richesse biologique, la responsabilité de la Chartreuse dans sa préservation n'en est que plus grande. L'ambition est de garantir durablement la bonne fonctionnalité écologique du territoire. Il s'agit de préserver et restaurer les continuités écologiques internes et intermassifs du territoire, adossées tant à la trame verte que bleue. Il s'agit également d'intégrer aux activités touristiques ou de loisirs le souci de préservation de la biodiversité.

Cela se traduit notamment en :

- préservant et restaurant les continuités écologiques,
- neutralisant les points défavorables à la circulation des espèces,
- maîtrisant la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels.

Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants

La demande, tant nationale que locale, est croissante concernant les produits locaux et de qualité. Aussi, l'ambition est de développer davantage les circuits courts pour les produits locaux. Par ailleurs, et parce que l'eau revêt une importance particulière dans l'alimentation, il convient d'en préserver la qualité et la quantité, surtout dans un contexte où cette ressource est fragile.

Il s'agit notamment de :

- renforcer l'approvisionnement local pour la restauration,
- développer la vente en circuits courts pour les habitants,
- développer l'agriculture biologique,
- protéger la ressource en eau potable.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE, ENVIRONNEMENTALE...
ON A DÉCIDÉ DE S'INSTALLER ICI !



Axe 3

Une Chartreuse en transitions

UN TERRITOIRE FERTILE POUR DE MULTIPLES TRANSITIONS

Les enjeux soulevés par le changement climatique, l'augmentation du prix des énergies, les nouvelles attentes vis-à-vis du travail, de l'organisation des modes de vie... appellent des transitions aussi bien sociales, qu'économiques ou environnementales.

Ce sont des défis difficiles, mais nous savons qu'il faut les relever !

Notre ambition en quelques mots

Se projeter dans l'avenir et définir les changements à initier dès aujourd'hui, voilà ce que nous avons voulu pour ce troisième axe consacré aux transitions. Cela se traduit par une réelle volonté d'être un territoire à énergie positive, c'est-à-dire d'arriver à terme à consommer autant d'énergie que nous en produisons. Il s'agit aussi d'identifier les comportements et besoins de déplacements afin de pouvoir mettre en place et expérimenter des services nouveaux.

Le territoire se saisira des opportunités offertes par le développement du numérique, afin de créer de l'emploi mais aussi du lien social.

Enfin, ces dynamiques peuvent être à l'origine de nouveaux modes de faire, d'expérimentations voire d'innovations, pour peu que le territoire offre un terreau fertile à leur développement.

Notre ambition en quelques chiffres

18 %



Réduire la consommation énergétique globale du territoire de 18%

20%



Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique du secteur résidentiel afin de réduire la consommation énergétique du bâti de 20%

80%

Diminuer la pollution lumineuse par l'extinction nocturne de 80% des communes

23%



Développer les énergies renouvelables afin qu'elles couvrent 23% des consommations énergétiques du territoire



+3

Déployer le numérique pour offrir de nouveaux services à la population et aux acteurs socio-économiques en multipliant par trois le nombre d'applications numériques développées



Réduire de 60% les secteurs non pourvus en 4G

Concrètement la charte du Parc de Chartreuse prévoit de :

Tendre vers un territoire à énergie positive

L'ambition est de devenir un territoire à « énergie positive » à l'horizon 2050, c'est-à-dire produisant au moins autant d'énergie qu'il n'en consomme. Cela implique une réduction des consommations par deux, en agissant de front sur différents leviers (chauffage, transports, activités ...), ainsi qu'une multiplication par quatre des énergies renouvelables pour couvrir les consommations résiduelles.

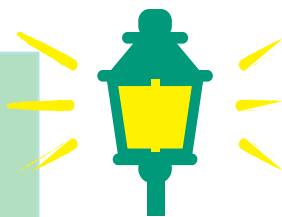
Il s'agit donc de :

- maîtriser les consommations énergétiques dans leur diversité,
- développer un mix d'énergies renouvelables, compatible avec les contraintes environnementales et la qualité paysagère.

Renforcer la résilience du territoire au changement climatique

La Chartreuse est déjà impactée par le changement climatique. Ses effets s'accroîtront à l'avenir avec la hausse des températures, l'érosion du manteau neigeux, l'augmentation des phénomènes extrêmes... Ils impacteront les activités, les risques, la santé et le bien-être des populations... L'ambition est d'accroître la résilience du territoire au changement climatique.

Il s'agit de permettre la meilleure adaptation possible aux impacts envisagés ou qui se présenteront, sur les risques, l'environnement, les ressources et les filières économiques, en se saisissant aussi bien des menaces que des opportunités qu'il génère.



Développer des modes de déplacement alternatif à l'utilisation individuelle de la voiture

La voiture reste le mode de déplacement privilégié des Chartrousiens. L'ambition est de développer les modes de déplacement alternatif à la voiture avec le recours aux modes doux, les déplacements multimodaux, le transport à la demande... Mais, compte tenu des caractéristiques de territoire, le recours à la voiture peut rester important et l'objectif est alors de développer son utilisation collective dans toutes ses formes.

Il s'agit notamment de :

- développer le covoiturage et l'autopartage pour les déplacements quotidiens et de loisirs,
- faire de l'auto-stop une solution de mobilité à part entière,
- optimiser l'offre et les usages des transports en commun.



Dynamiser les services et usages numériques en Chartreuse

Avec la mise en place des réseaux, l'enjeu porte désormais sur leur utilisation.

L'ambition est d'optimiser pleinement le potentiel offert par le numérique, aussi bien en termes d'activités, que d'emplois ou encore de services. Il concerne aussi bien le développement de nouvelles formes de travail que les activités, ou encore les services, publics ou non, à destination des habitants et résidents.

Il s'agit aussi de faciliter l'accès des habitants, résidents et collectivités à l'information publique disponible en Chartreuse.



Accompagner de nouvelles formes de travail, d'activités et de vivre ensemble

Les évolutions sociétales, les innovations portées par les acteurs locaux, les nouveaux modes de vie... sont autant de transitions locales à même de contribuer au bien-être individuel, au vivre ensemble ou encore au dynamisme économique.

L'ambition est de favoriser toutes ces transitions locales. Elle traduit aussi le constat de nouvelles modalités d'actions collectives, impliquant acteurs publics et privées, s'appuyant sur les ressources locales, favorables aux expérimentations ...

Il s'agit notamment de :

- proposer une expérience touristique "Chartreuse" répondant aux tendances sociétales,
- développer une culture alimentaire et gastronomique "Chartreuse",
- expérimenter des façons de travailler,
- adapter les services à la population.





Comment suivre l'actualité du Parc de Chartreuse ?



Facebook : @parcdechartreuse



La chaîne Youtube du Parc de Chartreuse



www.parc-chartreuse.net



> Inscrivez-vous à la newsletter du Parc en écrivant à accueil@parc-chartreuse.net ou directement sur le site internet www.parc-chartreuse.net



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

11 Place de la mairie

38 380 Saint-Pierre de Chartreuse

04 76 88 75 20



Parc
naturel
régional
de Chartreuse